



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 22 JANVIER 2004 A 19H00
SALLE DES TILLEULS A TOSSE
(sur convocation du 14 janvier 2004)

Nombre de conseillers :
en exercice : 57
présents : 41
absents représentés : 3
absents excusés : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 22 JANVIER 2004

L'an deux mille quatre, le vingt deux du mois de janvier à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Tilleuls à Tosse, sous la présidence de Monsieur Michel CASTETS.

Présents : Messieurs Michel CASTETS, Jean-Claude DARZACQ, Charles MAUVOISIN, Eric KERROUCHE, Hervé BOUYRIE Madame Michèle EL MANNAÏ, Messieurs Jean-Claude SAUBION, Jean-Marc SABAROTS, Ladislav de HOYOS, Jacques BAYLE, Francis BETBEDER, Pierre ÇABALOUÉ, Mme Anne-Marie CANCOUËT, Messieurs Jean CAZENAVE, Christian CHARLIER, Madame Evelyne DACHARY, Messieurs Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Bernard DUBERT, Francis DUBERTRAND, Jean-Pierre DUFAU, Jean-François DUSSIN, Henri FABÈRES, Madame Marie-Hélène FORÇANS-GAUJACQ, Messieurs Guy FRANÇOIS, François GUILLOT, Mesdames Jeanine LABÈQUE, Marielle LABERTIT, Messieurs Patrick LABORDE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Alain LAVIELLE, Serge LUCMARET, Mesdames Nathalie LUPÉ, Valérie MARCINIAK, Messieurs Jean-Michel MONCLA, Jérôme PETITJEAN, Jean RIU, Michel ROQUES, Jean-Claude SESCOUSSE et Madame Pierrette VIGNAUX.

Absents représentés : M. Jean LASSERRE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DARZACQ, M. Jean LALANNE a donné pouvoir à M. Ladislav de HOYOS, M. Dominique TEÏLETSCHE a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

Absents excusés : Messieurs René FIALON, Jean-Luc DELPUECH, Jean-Paul BROUSSE, Michel CRABOS, Madame Catherine de PARSCAU-CHOSSERIE, Monsieur Pierre DUSSAIN, Madame Claire ESPOSITO, Messieurs Robert LAFITTE, Philippe MANDART, Jean-Yves MONTUS, Sylvain OXARAN, Jean-Pierre POURRUT, Xavier SOUBESTRE.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DUBERT.

N° D'ORDRE	ORDRE DU JOUR	RAPPORTEUR
1	ETUDE DE DIAGNOSTIC CONCERNANT LES ENFANTS ET LES JEUNES DE 0-18 ANS SUR MACS	
2	AUDIT ORGANISATIONNEL DU TOURISME PAR LE CABINET MAHOC	
3	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2003 A MAGESCQ	Monsieur le Président
4	AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES (ADACL) –TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFORMATIQUE DE GESTION AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE L'ALPI – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE L'AGENCE	Monsieur le Président
5	MODIFICATIONS DES STATUTS DE MAREMNE ADOUR COTE-SUD ARTICLE 7.1.2 – POINTS RENCONTRE EMPLOI (PRE) – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – ANNEXE III AUX STATUTS	Monsieur Patrick LABORDE
6	<p>ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DU MOUTA A JOSSE</p> <p>A – CONVENTION HONORAIRES POUR REALISATION LOTISSEMENT AVEC LA SCP MARMANDE-VILLENAVE GEOMETRES DPLG A CAPBRETON</p> <p>B – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHÉ SANS FORMALITES PREALABLES AVEC LA SCP MARMANDE-VILLENAVE GEOMETRES DPLG A CAPBRETON</p> <p>C – DEVIS DESSERTE EN EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLEE DE L'ADOUR (SIBVA)</p>	Monsieur Jean-Claude DARZACQ
7	<p>AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A SAUBRIGUES ENTRE LA RD 366 ET UNE VOIE COMMUNALE LIEU DIT NAVACHON</p> <p>A - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET MACS</p> <p>B - CONVENTION MACS / COMMUNE DE SAUBRIGUES</p>	Monsieur le Président
8	AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GRANDE DUNE A SOORTS-HOSSEGOR – CONVENTION MACS / COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE DE MACS	Monsieur le Président
9	EXPERTISE FISCALE ET FINANCIERE – CONVENTION ENTRE MACS ET LE GROUPE FCL	Monsieur le Président
10	<p>INFORMATIONS DIVERSES</p> <p>A – Travaux routiers 2004</p> <p>B – Révision simplifiée du POS de Tosse</p> <p>C – Etude piscine</p> <p>D – Aides à domicile</p> <p>E – Emprunt pour financement des travaux de voirie 2003</p>	<p>Monsieur le Président</p> <p>Monsieur J-Claude DAULOUEDE</p> <p>Monsieur François GUILLOT</p> <p>Monsieur le Président</p> <p>Monsieur le Président</p>

1 – ETUDE DE DIAGNOSTIC CONCERNANT LES ENFANTS ET LES JEUNES DE 0-18 ANS SUR MACS

Présentation méthodologique de l'étude par les FRANCAS des Landes.

Un exemplaire de ce document est remis au représentant de chaque commune membre.

2 – AUDIT ORGANISATIONNEL DU TOURISME PAR LE CABINET MAHOC

Restitution par Mme Malaganne de la phase 2 : Elaboration de la stratégie et accompagnement à la mise en place opérationnelle du projet de coordination de manière concertée.

Un exemplaire de ce document est remis au représentant de chaque commune membre.

Sur proposition du Président, Monsieur Bernard DUBERT est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Le Président expose ensuite que l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales vient de lui faire parvenir les projets de modifications des statuts adoptés le 11 décembre 2003 par l'assemblée générale de l'Agence.

Le Conseil communautaire approuve l'inscription de ce dossier à l'ordre du jour de la présente séance.

3 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2003 A MAGESCQ

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président fait observer qu'on touche aux limites de l'exercice avec une transcription quasi littérale des interventions.

Le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont proposé en réunion du 20 janvier 2004 de procéder comme suit :

- Enregistrement intégral des séances tenu à la disposition des délégués et du public.
- Compte-rendu comprenant l'exposé de chaque point à l'ordre du jour par le rapporteur.
Liste et court résumé des interventions.
Votes et explications de vote.
- Remise par les délégués au secrétaire de séance du compte-rendu écrit de leurs longues déclarations ou interventions et du résumé de celles-ci en une ou deux phases pour les intégrer au procès-verbal de la séance.

Il invite ensuite le conseil communautaire à se prononcer sur ce procès-verbal, ce qu'il fait en l'adoptant à l'unanimité.

Puis, il demande à l'assemblée de lui faire part de ses observations sur la nouvelle formulation des comptes-rendus de séances à propos de laquelle elle n'émet aucune observation.

Prenant ensuite la parole :

Monsieur Henri FABERES demande que pour chaque décision sauf dans le cas d'unanimité, les votes et les noms des votants figurent dans les comptes-rendus publiés, dans le bulletin de MACS et dans la presse d'une manière générale.

Le Président lui fait remarquer que dans le cas de décision prise à la majorité absolue ou relative, les noms des votants et leurs votes sont habituellement consignés au procès-verbal de séance notamment les votes contre, abstentions et refus de vote et que cette possibilité sera examinée pour le bulletin communautaire.

**4 – AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES (ADACL) –
TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFORMATIQUE DE GESTION AU PROFIT DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ALPI – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE
L'AGENCE
Rapporteur Monsieur le Président**

Le Président expose que lors de la réunion en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 décembre 2003, les membres adhérents de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales ont décidé à l'unanimité de procéder :

- au transfert de la compétence informatique de gestion au profit du Syndicat Mixte Départemental ALPI,
- à la modification de l'article 2 des statuts de l'A.D.A.C.L. en incluant parmi ses attributions la formation des élus, compétence que n'a pas l'agence actuellement.

L'assemblée adopte ces modifications à l'unanimité.

**5 - MODIFICATIONS DES STATUTS DE MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
ARTICLE 7.1.2 – POINTS RENCONTRE EMPLOI (PRE) – DEFINITION DE L'INTERET
COMMUNAUTAIRE – ANNEXE III AUX STATUTS
Rapporteur : Monsieur Patrick LABORDE**

Le rapporteur expose que les compétences de coordination et développement des PRE figurant dans les statuts actuels de MACS ne permettent pas la prise en charge des dépenses de fonctionnement des Points Rencontres Emplois.

L'atelier communautaire « Réseau CLE, PRE Groupements d'Employeurs » propose pour financer et mutualiser ces dépenses :

- de modifier l'article 7.1.2 des statuts comme suit :
Les « points Rencontre Emploi » sont de compétence communautaire. L'intérêt communautaire est défini à l'annexe III des statuts.

- de définir l'intérêt communautaire comme suit dans une annexe 3 aux statuts :
Les communes où sont implantés les PRE communautaires prennent à leur charge :
 - la mise à disposition gratuite des locaux
 - la fourniture du mobilier : bureau, fauteuil, chaises, armoire, rayonnages
 - l'entretien des locaux.

Tout le reste est de compétence communautaire.

Le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable à ces propositions.

Le Président, en réponse à Monsieur Jean-Pierre DUFAU précise que le renouvellement des mobiliers est également à la charge des communes et l'acquisition et le renouvellement des matériels informatiques à la charge de MACS

Monsieur Jean-Pierre DUFAU propose pour éviter d'éventuelles confusions, la mise en place avec les communes siège de conventions et d'inventaires différenciant les prestations et équipements relevant des communes et de MACS.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve
 - o Les modifications statutaires ci-annexées de l'article 7.1.2 concernant la compétence transférée « Points Rencontre Emploi ».
 - o Les nouveaux statuts qui en résultent et qui se substituent à ceux en cours.
- Donne un avis favorable à l'annexe III aux statuts définissant l'intérêt communautaire s'appliquant à la compétence transférée « Points Rencontre Emploi ».

6 – ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE DU MOUTA A JOSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DARZACQ

Le rapporteur indique que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable aux dossiers qui suivent.

A – CONVENTION HONORAIRES POUR REALISATION LOTISSEMENT AVEC LA SCP MARMANDE-VILLENAVE GEOMETRES DPLG A CAPBRETON

Le rapporteur expose que cette convention concerne la division de la ZAE en trois lots.

Les missions du cabinet se décomposent comme suit :

- plan topographique 7 100 € HT
- bornage périmétrique 1 350 € HT
- divisions en lots 34 500 € HT
- application du projet 1 500 € HT

Le conseil communautaire approuve cette convention d'honoraires à l'unanimité.

B – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – MARCHE SANS FORMALITES PREALABLES AVEC LA SCP MARMANDE-VILLENAVE GEOMETRES DPLG A CAPBRETON

Le rapporteur expose que ce marché comprend les missions suivantes :

- élargissement de voie communale
- réalisation de voie nouvelle
- défense incendie
- espaces verts.

Le pourcentage de rémunération du maître d'oeuvre est fixé à 8% hors taxes du coût prévisionnel hors taxes des travaux.

Le Conseil communautaire approuve ce marché sans formalités préalables à l'unanimité.

C – DEVIS DESSERTE EN EAU POTABLE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLEE DE L'ADOUR (SIBVA)

Le Président expose que le devis de cet établissement qui a compétence en matière d'adduction d'eau potable s'élève à 58 924,19 € TTC.

Le rapporteur indique à Mme Valérie MARCINIACK que l'assainissement de cette ZAE sera autonome et à Monsieur Francis BETBEDER que la défense incendie sera assurée par une ou plusieurs bâches, le maître d'œuvre devra prendre contact avec le SDIS pour connaître les normes applicables à ce projet.

Il ajoute que les devis d'alimentation basse et moyenne tension, éclairage public et téléphonie sont en cours d'établissement par la SYDEC ainsi que le projet de plan prévisionnel de financement s'y rapportant.

Le conseil communautaire approuve le devis du SIBVA de € TTC 58 924,19 à l'unanimité.

7 - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A SAUBRIGUES ENTRE LA RD 366 ET UNE VOIE COMMUNALE LIEU DIT NAVACHON

A - CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET MACS

Rapporteur Monsieur le Président

Le Président expose que le Conseil Général des Landes a retenu dans le programme 2004 les travaux d'aménagement d'un carrefour constitué par la RD 366 et une voie communale à Saubrigues au lieu dit « Navachon ».

Les travaux consistent en l'aménagement du carrefour, par élargissement de la RD 366 au niveau d'une courbe et modification du débouché de la voie communale sur ce virage.

Le montant de l'opération sera de 40 000 € TTC. La répartition des dépenses s'établit comme suit :

	Montant HT	Participation départementale	Participation communauté
Total HT	33 500 €	16 750 €	16 750 €
TVA	6 500 €	6 500 €	
TOTAL	40 000 €	23 250 €	16 750 €

Le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable à ce projet d'aménagement.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur cette convention ce qu'elle fait en l'adoptant à l'unanimité.

B - CONVENTION MACS / COMMUNE DE SAUBRIGUES

Le Président rappelle que conformément au paragraphe 3, annexe I aux statuts de MACS concernant la définition de l'intérêt communautaire Voirie ; s'agissant de la réalisation de travaux en partenariat avec le Conseil Général « la part de financement non prise en compte par le Conseil Général des Landes est répartie de la manière suivante par opération »
2/3 pour MACS 1/3 pour la commune concernée

Il expose ensuite que le conseil communautaire vient d'approuver la convention entre MACS et le Conseil Général des Landes pour la réalisation d'un carrefour à Saubrigues entre la RD 366 et une voie communale lieu dit « Navachon ».

Le montant prévisionnel global des travaux s'élève à 40 000 € HT, financé à hauteur de 23 250 € HT par le Département et de 16 750 € HT par MACS.

Le financement de la part non prise en compte par le Conseil Général s'établit donc comme suit :

Part non prise en compte par le Département	Charge MACS	Charge Saubrigues
16 750 € HT	11 167 € HT	5 583 € HT

Le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable à cette convention que l'assemblée communautaire approuve à son tour à l'unanimité.

8 – AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GRANDE DUNE A SOORTS-HOSSEGOR – CONVENTION MACS / COMMUNE – PARTICIPATION FINANCIERE DE MACS Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose qu'il avait informé le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires de la rencontre qu'il devait avoir avant cette séance avec Monsieur Pierre DUSSAIN Maire

d'Hossegor et ses deux premiers adjoints à propos des relations à venir entre MACS et la commune de Soorts-Hossegor et plus précisément de l'aménagement de l'avenue de la Grande Dune.

Il rappelle ensuite que la commune a décidé d'aménager cette voie sous maîtrise d'ouvrage communale et qu'elle a prévu dans son plan prévisionnel de financement d'affecter ses dotations annuelles 2003 et 2004 soit 237 771 € x 2, à la réalisation de ce programme.

L'évaluation par les services de la DDE du montant estimatif des travaux relevant de la définition de l'intérêt communautaire voirie dépasse le montant de cette double dotation.

Ce dépassement sera supporté par la commune, de même pour les travaux qu'elle réaliserait par ailleurs sur sa voirie transférée courant 2004.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de Soorts-Hossegor pour le versement de cette dotation ce qu'elle fait à l'unanimité.

Monsieur Ladislas DE HOYOS demande ensuite au Président de bien vouloir faire part à l'assemblée de la teneur de son entrevue avec le maire d'Hossegor et ses deux premiers adjoints au sujet des relations à venir entre la commune et MACS.

Le Président lui répond que la commune n'ayant pas désigné ses trois nouveaux délégués, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire et les deux premiers adjoints représentent de droit la commune au sein du conseil communautaire.

La commune participera au débat communautaire en s'associant aux études et dossiers en cours ou à venir tels que le(s) projet(s) de piscine(s), le SCOT, la voirie, ... et les travaux de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Elle rendra également compte dans le bulletin municipal de l'action de la communauté.

9 – EXPERTISE FISCALE ET FINANCIERE – CONVENTION ENTRE MACS ET LE GROUPE FCL

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président expose que la méthodologie du groupe FCL a été présentée à l'atelier communautaire budget le 9 janvier 2004 par la représentante du groupe.

Les deux principales phases de cette mission d'expertise fiscale et financière dont il a déjà été fait état lors de la précédente séance, sont les suivantes :

- restitution de la première phase étude fin février afin de fournir à la communauté une aide à la décision pour budget 2004.
- restitution de la deuxième phase prévue courant juin 2004 proposera des scénarios de financement des dépenses communautaires à moyen terme avec leurs incidences sur la fiscalité additionnelle.

Par ailleurs, le groupe FCL à la demande de la communauté présentera les résultats des études au cours de :

- 3 réunions avec les élus communaux
- 4 réunions avec la population.

Globalement, la rémunération du Groupe FCL également annoncé lors de la précédente séance s'établit (à 24 300 € HT, soit 29 062,80 € TTC).

Le Président informe ensuite l'assemblée que le Bureau et les animateurs des ateliers communautaires ont donné un avis favorable au projet de convention à intervenir avec le Groupe FCL qu'elle adopte à son tour à l'unanimité.

10 – INFORMATIONS DIVERSES

A – Travaux routiers 2004

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président rappelle que la date limite de choix des communes avait été fixée au 12 janvier 2004 mais que seulement 1/3 des communes ont retourné leurs dossiers.

La date limite de remise des dossiers est repoussée au 30 janvier dernier délai.

Mise en œuvre des travaux routiers 2004 :

- premier marché sur appel d'offres ouvert en février,
- second marché pour opérations d'aménagement nécessitant études préalables en mai / juin.

B – Révision simplifiée du POS de Tosse

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

Le rapporteur rappelle que cette révision a pour objet la création d'une zone VNA spécifiquement destinée à la création de l'aire de grand passage pour les gens du voyage, sur des parcelles situées en zone INC le long de la RD 652 en limite administrative des communes de Tosse et Soustons et pour la majeure partie sur Tosse.

Les préconisations du cabinet d'études sont les suivantes :

- traiter la bordure en façade de la RD 52 avec une lisière arbustive et des plantes de sous-bois.
- Traiter les aménagements nécessaires avec des matériaux qui s'insèrent dans l'environnement et création d'une barrière parallèle à la RD.
- Traiter les autres limites non pas avec des merlons mais avec des fossés qui permettront d'accroître le drainage du terrain tout en conservant au site son aspect initial.
- Libérer les terrains qui se trouvent sous l'emprise de la ligne électrique le long de la route départementale pour les maintenir en état de landes.

L'enquête publique sur ce projet devrait se dérouler courant mars 2004.

Le Président en réponse à Monsieur Jean CAZENAVE indique que cette aire sera prête pour la période estivale.

C – Etude piscine

Rapporteur : Monsieur François GUILLOT

Le rapporteur rend compte de la réunion du cabinet de pilotage le 12 janvier 2004 avec IPK Conseil dont le siège se trouve à Montpellier.

Présentation de la méthodologie.

Prévalidation de l'étude fin mars.

Restitution du document final fin avril.

Le Cabinet IPK Conseil semble bien appréhender les problématiques du territoire été / reste de la saison.

Caractéristiques du ou des équipements éventuels :

ensemble ludique où toutes les générations d'usagers pourront cohabiter

(ou) (et)

bassin(s) de compétition(s) compte tenu du très petit nombre d'installations sportives de ce type existantes sur la zone bien au-delà de MACS.

Il sera indispensable de s'appuyer sur l'étude de faisabilité pour se fixer des objectifs.

D – Aides à domicile

Rapporteur : Monsieur le Président

Réunions de secteurs en cours avec la participation du Centre de Gestion des Landes :

- Organisation du territoire en 7 secteurs s'appuyant sur les CCAS existants avec pour objectif de parvenir à une organisation harmonisée sur le territoire de MACS et présentation de cette organisation.
- Informatisation des emplois du temps par secteur avec centralisation au niveau de MACS. Mise au point logiciel centralisateur de gestion plannings en cours avec l'ADACL.
- Mise en place d'une démarche qualité avec l'infirmière coordinatrice de MACS et de l'infirmière référente du Centre de Gestion (MACS secteur pilote dans les Landes avec celui de Labrit).
- Actions de formation avec validation acquis permettant une spécialisation auxiliaire de vie.
- Développement du service mandataire.

E – Emprunt pour financement des travaux de voirie 2003

Le Président expose les caractéristiques de l'emprunt choisi afin d'assurer le financement des travaux de voirie prévus dans le cadre du programme 2003 :

Montant : 2 150 000 €

Etablissement : Crédit Agricole Indosuez

Caractéristiques de l'emprunt : Crédit alternatif double seuil

Durée : 12 ans

Taux alternatif : fixe 3,44% ou variable égal à euribor 12 mois post-fixé + 0,02%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Le Secrétaire

Le Président

Bernard DUBERT

Michel CASTETS